



Nos Réf : PRES_NM_2026_52
Dossier suivi par Violaine LEYCURAS
violaine.leycuras@na.chambagri.fr
Objet : Projet de révision des zones vulnérables
sur le bassin Adour-Garonne

Monsieur le préfet coordonnateur du bassin
Adour Garonne
Préfecture de la Région Occitanie
Place saint Etienne
31038 TOULOUSE Cedex 9

Limoges, le mardi 02 juin 2026

Monsieur Le préfet coordonnateur de bassin,

Suite à votre courrier reçu le 09 avril 2026, j'ai l'honneur de vous remettre l'avis de la Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la consultation relative au projet de révision des zones vulnérables.

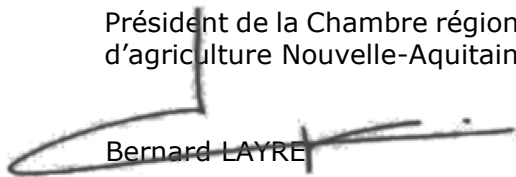
Réuni le 02 juin 2026, Le Bureau de la Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine a décidé de donner un avis défavorable au classement des 1 695 communes proposées.

Aussi je vous prie de trouver ci-joint :

- la délibération du Bureau de notre compagnie,
- une note technique sur laquelle s'appuie la décision des élus du Bureau de la chambre régionale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet coordonnateur de bassin, l'expression de mes respectueuses salutations.

Président de la Chambre régionale
d'agriculture Nouvelle-Aquitaine


Bernard LAYRE